

CONTROLE SANITAIRE AUX FRONTIERES

Conduite à tenir devant une suspicion de grippe humaine d'origine porcine durant un vol

Au cours d'un vol aérien :

Si pendant un vol, un cas suspect est dépisté, c'est à dire un passager qui a séjourné dans un pays classé à haut risque par l'Organisation Mondiale de la Santé ou bien ayant été en contact d'un malade atteint de grippe porcine et qui présente des signes cliniques évocateurs, il conviendrait de prendre les mesures suivantes :

- Le commandant de bord informe le responsable de l'aéroport de destination, du cas suspecté, lequel communique l'information au service du contrôle sanitaire aux frontières.
- Le service du contrôle sanitaire aux frontières alerte l'hôpital de référence pour prendre en charge le malade et informe le Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière de la suspicion du cas.
- Faire mettre un masque au passager signalé. Ce masque devra être changé toutes les 3 h00 ou autant de fois que nécessaire
- Demander au personnel de bord s'occupant de ce passager de mettre un masque de protection respiratoire et une paire de gants en vinyle jetables. Utiliser une solution hydroalcoolique (en flacon individuel) pour réaliser une friction désinfectante des mains avant et après tout contact avec le passager.
- Recommander de faire porter aux autres passagers un masque de protection respiratoire.
- Recueillir les déchets ou tout objet (masques, mouchoirs...), qui auraient put être en contact rapproché avec ce passager, dans des sacs en plastique hermétiquement fermés destinés à l'incinération dès que possible.
- Au cours de l'évacuation du passager, le personnel en contact avec le cas suspect doit obligatoirement porter le masque de protection respiratoire.
- La manipulation des bagages en soute doit se faire avec des gants.
- Nettoyer puis désinfecter l'ensemble des surfaces des toilettes notamment les robinets et les poignées.
- Ne pas passer l'aspirateur ni balayer avant le nettoyage désinfection.
- Aucune mesure particulière n'est recommandée pour le personnel n'ayant aucun contact rapproché avec les passagers à part les mesures générales d'hygiène et en particulier le lavage fréquent des mains.

Remarques :

- Le médecin se doit d'informer les passagers dont le séjour dans une région infectée date de moins de 5 jours de se présenter à la consultation médicale de la structure de santé la plus proche de leur domicile
- En cas d'absence de suspicion de grippe porcine au cours du vol et en dehors des mesures générales d'information des passagers en provenance de régions affectées par la grippe porcine sur les signes de la maladie, il n'y a pas lieu de prendre des mesures particulières.
- La liste des voyageurs doit être mise à la disposition du service de contrôle sanitaire aux frontières lorsqu'il est établi qu'au moins un voyageur provient des régions à haut risque.

Transfert sanitaire du lieu de dépistage à l'hôpital

1- Protection de l'équipe

L'objectif est de ne pas se mettre en contact avec les sécrétions respiratoires et les liquides organiques. A cet égard, le chauffeur ne doit pas revêtir une tenue spécifique, sauf en cas d'intervention impérative auprès du patient.

L'équipe au contact du patient doit se munir de :

- Masque de protection de type respiratoire
- Lunettes individuelles de protection
- Une paire de gant ç usage unique. Une deuxième paire doit être mise par le personnel soignant lors des actes directs au patient et renouvelée à chaque activité
- Port de sur-blouse à usage unique en cas de contact avec le patient.

2-Tenue du patient :

- masque chirurgical
- sur-blouse à usage unique

3- Protection du matériel et du véhicule

- Doubler les sacs poubelles pour les déchets et les déjections liquides. Retourner les bords vers l'extérieur pour le remplissage.
- Utiliser exclusivement du linge à usage unique (équipement individuel, draps et couverture aluminium) qui sera incinéré.
- Préparer le matériel en quantité suffisante avant de prendre en charge le malade pour éviter la contamination de l'environnement et des surfaces au cours du transfert. Retirer du véhicule tout ce qui n'est pas indispensable pour le transport de ce malade
- Protéger le matériel non utilisé pour le patient, qu'il soit fixé ou non à la paroi de l'ambulance avec des couvertures en aluminium (type couverture de survie).

Dans le service receveur

Après avoir transféré le patient, les personnels chargés des soins mettent les protections utilisées dans le véhicule dans le contenant à déchets puis ferment ce dernier. Ils les placent dans un conteneur rigide mis à disposition dans l'unité des soins recevant le patient, ainsi que leurs tenue de protection. L'ensemble suivra la filière des déchets d'activité de soins à risque infectieux.

Il est ensuite procédé à une pulvérisation de spray détergent – désinfectant à l'intérieur du véhicule.

A la base

- Ne pas rentrer l'ambulance dans le garage
- Mettre une paire de gants à usage unique
- Mettre un tablier plastique à usage unique
- Nettoyer puis désinfecter avec produit détergent-désinfectant (2 - applications successives) l'ensemble des surfaces intérieures du véhicules, notamment l'intérieur et l'extérieur des poignées.
- En présence de souillures biologiques visibles, réaliser ensuite une désinfection à l'eau de javel fraîchement diluée au 1/10^{ème}.

NB : Le produit détergent-désinfectant peut varier selon les habitudes ou les pratiques locales.

2-6 Déchets

Tous les déchets seront évacués par le circuit des déchets d'activité de soins à risque infectieux de l'établissement qui reçoit le patient pour incinération.